



AIDE SOIGNANT

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



DURÉE DE FORMATION

1 à 2
ANS



Taux de Réussite 2020

100%

Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

L'**aide-soignant** est un élément de l'équipe soignante, sa qualification lui permet légalement de participer aux soins, d'y prendre part, mais sous la responsabilité de l'infirmière. Il.elle réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie. L'aide-soignant réalise des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

LIEUX DE FORMATION

► CARCASSONNE, NARBONNE,
NÎMES, MONTPELLIER



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). **Aucun niveau scolaire n'est exigé. Avoir validé les sélections.**



LE CONTENU DE LA FORMATION

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

POURSUITE D'ÉTUDE

Infirmier - Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Éducatif et Social
- Moniteur Éducateur



LE FINANCEMENT

art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 :
La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PARTENAIRES



croix-rouge française

Institut Régional de Formation
Sanitaire et Sociale Languedoc-Roussillon



Amélie, 24 ans,
Aide-soignante

Témoignage

« Actuellement j'occupe un poste au sein d'une MAS (maison d'accueil spécialisée) qui accueille un public de tout âge avec un polyhandicap. Au sein de cet établissement, j'exerce mon rôle d'aide-soignante mais aussi de référente pour deux résidents. Cela consiste en l'élaboration de son projet de vie, connaître ses besoins, ses intérêts, ses désirs. Je participe aussi à de nombreuses activités hors du soin comme de la gym douce, de la balnéothérapie, des ateliers cuisine, danse, sorties extérieures, les fonctions supplémentaires d'une aide-soignante ! »

PLANNING DE L'ALTERNANCE



1^{ère} année : 10 semaines de théorique / 34 semaines employeur / 8 semaines de stages hors employeur

2^{ème} année : 7 semaines de théorique / 37 semaines employeur / 8 semaines de stages hors employeur

Bac pro SAPAT (1 année) : 10 semaines de théorique / 34 semaines employeur / 8 semaines de stages hors employeur

Bac pro ASSP (1 année) : 9 semaines de théorique / 35 semaines employeur / 8 semaines de stages hors employeur

315 à 595H

DE FORMATION THÉORIQUE

SELON DIPLÔME DÉTENU PRÉCÉDEMMENT

QUELS EMPLOYEURS ?

Hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons d'accueil spécialisées (secteur handicap), services de soins à domicile...

04 67 69 04 36

www.cfa-sanitaire-social.com
contact@cfa-sanitaire-social.com

